



Resiliation abusive de l'assureur

Par **Fred59400**, le **19/06/2009** à **22:17**

Bonjour,

j'ai été résilié par mon assureur voiture pour non paiement des cotisations en fevrier 2008.mon assureur m'ayant pas notifié de resiliation pour mon habitation , et continuant à prelever les cotisations sur mon compte et me donnant les attestations de responsabilité civiles pour l'ecole de mes enfants, nous ne nous sommes pas inquiétés. Or ce matin, n'ayant pas encore reçu le nouvel echeancier d'assurance, je leur telephone et la surprise, nous ne sommes plus assurés pour la maison depuis fevrier 2008.

Alors que faire devant cette methode ? puis je porter plainte contre eux ?

je n'ose meme pas imaginer ce qui ce serait passer si nous avions eu un sinistre.

Merci de votre réponse.